

Charte d'affiliation Festival TV

Festival TV Academy — document de travail (BROUILLON, 22 octobre 2026) En attente de validation par Moïse 1er, fondateur de Festival TV. Ne pas diffuser à l'extérieur sans son accord.

1. Objet

La présente charte encadre l'affiliation des Web Reporters Festival Explorers certifiés au niveau 3 (JRI Festival TV) de Festival TV Academy. Elle est signée par l'explorateur au moment de son affiliation et par Festival TV. Elle complète la Charte du Festival Explorer (article 4), qui s'applique à tous les apprenants dès le niveau 1.

2. Le badge d'affiliation Festival TV

Le badge d'affiliation est le signe officiel d'appartenance au réseau Festival TV. Il est délivré aux explorateurs ayant validé le niveau 3 (JRI Festival TV) et signé la présente charte.

Le badge d'affiliation est un badge délivré par Festival TV à ses propres affiliés. Ce n'est pas une carte de presse officielle, qui relève des instances professionnelles reconnues ; Festival TV ne le présente jamais comme tel. Pour chaque événement couvert, le badge est accompagné d'une **lettre de mission** de Festival TV nommant l'explorateur, le festival et les dates de la mission.

3. La lettre de mission

- La lettre de mission est émise par Festival TV pour une couverture précise (festival, lieu, dates).
- Elle sert de base aux demandes d'accréditation que Festival TV adresse aux festivals pour ses affiliés.
- Elle ne vaut que pour la mission qu'elle nomme et prend fin avec elle.

4. La Charte du Festival Explorer (cœur de l'affiliation)

1. Je raconte la fête avec respect, sans moquerie ni jugement.
2. Je demande l'accord des personnes filmées de près, et celui des parents pour les enfants.
3. Je respecte les moments sacrés et les interdits de filmer.
4. Je vérifie mes informations : noms, dates, lieux.
5. Je reste neutre : pas de propagande politique ni religieuse.
6. Je n'utilise que des musiques et images dont j'ai les droits.
7. Je protège ma sécurité et celle des autres avant l'image.
8. Je représente Festival TV avec fierté, sur le terrain et sur les réseaux.

5. Engagements de l'affilié

- Respecter la Charte du Festival Explorer en toute circonstance de tournage.
- N'utiliser le badge d'affiliation et la lettre de mission que dans le cadre des missions Festival TV.
- Envoyer ses rushes au studio selon la nomenclature et les délais de la formation (fiche technique n° 8), sans montage préalable sauf consigne contraire.
- Signaler à Festival TV tout incident de tournage (refus d'accréditation, incident de sécurité, plainte d'une personne filmée).
- Le cas échéant, prendre soin du Kit de l'explorateur prêté et respecter l'engagement de couverture convenu.

6. Engagements de Festival TV

- Adresser les demandes d'accréditation aux festivals pour les missions de ses affiliés.
- Traiter les sujets au studio (montage, habillage, sous-titrage vérifié) et les diffuser avec la **signature** de l'explorateur.
- Proposer en priorité à ses affiliés les missions rémunérées du réseau (couvertures commandées par les festivals, contenus pour les sponsors, directs), **selon les contrats en vigueur**. L'affiliation ouvre l'accès à ce marché ; **elle ne garantit ni un revenu ni un nombre de missions**.
- Activer progressivement les avantages du réseau (profil vérifié, accès au studio, prêt du Kit, rencontres) au rythme des partenariats signés, et en informer les affiliés.

7. Contenus et signature

Les sujets produits dans le cadre des missions Festival TV sont diffusés sur festivaltv.tv et les réseaux de Festival TV avec la signature de l'explorateur. L'explorateur peut les présenter dans son portfolio personnel avec la mention de Festival TV. Les conditions propres à chaque mission rémunérée sont précisées dans la lettre de mission ou le contrat correspondant.

8. Durée, suspension et retrait

L'affiliation est annuelle et se renouvelle par la confirmation du maintien dans le réseau. Festival TV peut suspendre ou retirer le badge d'affiliation en cas de manquement à la présente charte ou à la Charte du Festival Explorer, après avoir entendu l'affilié. L'affilié peut quitter le réseau à tout moment par écrit ; le Kit prêté est alors restitué.

9. Renseignements personnels

Les renseignements recueillis pour l'affiliation sont traités conformément à la politique de confidentialité de Festival TV et à la Loi 25 (Québec). L'affilié peut demander l'accès à ses renseignements et leur suppression à info@festivaltv.tv.

Signatures : l'explorateur affilié — nom, lieu, date, signature. Pour Festival TV — Moïse 1er, fondateur.